

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN
Tenue le 10 janvier 2022 à 19 h 30 sur la plateforme Teams considérant
le resserrement des règles sanitaires et à laquelle sont présents :**

Madame la conseillère Lyne Mckenzie et Messieurs les conseillers Mark Blair, Simon Brennan, Nathaniel St-Pierre et Éric Payette, formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Yves Métras.

Est absent : le conseiller Marc-André Laberge

Madame Mélanie Roux, directrice générale et greffière-trésorière par intérim est également présente.

1. Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour

Après avoir constaté qu'il y a quorum, chacun des membres du conseil attestant avoir été dûment convoqués par la greffière-trésorière de la Municipalité, le courrier électronique leur ayant été adressé faisant foi de la preuve que tous les membres du conseil l'ont été, le maire, Monsieur Yves Métras déclare la séance ouverte. Il est 19h34.

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Payette

APPUYÉ PAR Nathaniel St-Pierre

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé par la greffière-trésorière :

1. **Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption de procès-verbaux :**
 - 2.1 Procès-verbal du 6 décembre 2021
 - 1.1 Procès-verbal du 23 décembre 2021
3. **Période de questions**
4. **Greffe**
 - 4.1 Avis de motion – Règlement # 383-2022 Code d'éthique et de déontologie révisé des élu(e)s
 - 4.2 Dépôt et présentation du Projet de règlement # 383-2022 Code d'éthique et de déontologie révisé des élu(e)s
 - 4.3 Avis de motion – Règlement # 422-2022 sur le traitement des élu(e)s municipaux
 - 4.4 Dépôt et présentation du Projet de règlement # 422-2022 en vue de remplacer et d'abroger le règlement # 388-1 sur la rémunération des élu(e)s municipaux
5. **Ressources humaines**
 - 5.1 Confirmation de permanence de l'employé # 13-0003
 - 5.2 Ajustement salarial – directrice générale et greffière-trésorière par intérim
 - 5.3 Acceptation de l'offre de services de l'agence Urbatek pour soutien au service d'urbanisme
6. **Finances**
 - 6.1 Approbation des déboursés, comptes à payer et salaires
 - 6.2 Dépôt du registre des dons 2021
7. **Sécurité publique**
 - 7.1 Dépôt du procès-verbal du mois de décembre 2021 du Service incendie
8. **Transports et voirie**
9. **Hygiène du milieu**
 - 9.1 Dépôt du rapport mensuel de M. Gérald Hénault, Technicien en traitement des eaux
 - 9.2 Autorisation à M. Gérald Hénault d'accéder à *Mon dossier entreprise* afin de mettre à jour les rapports gouvernementaux en lien avec les analyses de l'usine du traitement des eaux, des débits d'eaux et autres données requises pour les instances gouvernementales
10. **Urbanisme et environnement**
 - 10.1 Adoption d'une Politique de fonctionnement de régie interne du CCU - Comité consultatif d'urbanisme
 - 10.2 Annulation du projet de Règlement # 420 sur les PPCMOI - Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble
 - 10.3 Dépôt, présentation et adoption du projet de Règlement # 420-2022
11. **Loisirs, culture et vie communautaire**
 - 11.1 Adoption de la planification des Loisirs 2022
12. **Développement économique**
13. **Correspondance**
14. **Divers**
15. **Période de questions**
14. **Levée de la séance**

ADOPTÉE

2. Adoption de procès-verbaux :

2.1 Procès-verbal du 6 décembre 2021

ATTENDU QU'une assemblée ordinaire du conseil municipal de Franklin a été tenue le lundi 6 décembre 2021;



ATTENDU QU'un procès-verbal a été rédigé à cette occasion;

ATTENDU QUE ce procès-verbal a été remis aux membres du conseil et qu'ils attestent tous en avoir fait la lecture;

002-01-2022

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyne Mckenzie et appuyé par le conseiller Mark Blair

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 6 décembre 2021, tel que présenté.

ADOPTÉE

2.2 Procès-verbal du 23 décembre 2021

ATTENDU QU'une assemblée extraordinaire du conseil municipal de Franklin a été tenue le jeudi 23 décembre 2021;

ATTENDU QU'un procès-verbal a été rédigé à cette occasion;

ATTENDU QUE ce procès-verbal a été remis aux membres du conseil et qu'ils attestent tous en avoir fait la lecture;

003-01-2022

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Payette et appuyé par la conseillère Lyne Mckenzie

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil du 23 décembre 2021, tel que présenté.

ADOPTÉE

3. Période de questions

Une période de questions est tenue. Les questions reçues par courriel dans le délai requis sont lues et traitées.

4. Greffe

4.1 Avis de motion - Règlement # 383-2022 Code d'éthique et de déontologie révisé des élu(e)s

004-01-2022

Avis de motion est donné par la conseillère Lyne Mckenzie à l'effet de procéder à la révision et au remplacement du Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux en vigueur, le tout avec les obligations posées par le Projet de loi no. 49 modifiant la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, un projet de Règlement étant déposé et présenté séance tenante conformément à l'article 445 du Code municipal, le tout devant conclure par l'adoption du Règlement tel que requis par la Loi, dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE

4.2 Dépôt et présentation du Projet de règlement # 383-2022 Code d'éthique et de déontologie révisé des élu(e)s

ATTENDU QUE le présent Règlement sur le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux est adopté en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (chapitre E-15.1.0.1);

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de cette loi, toute municipalité doit adopter un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en vue d'assurer l'adhésion explicite des membres de tout conseil d'une municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale il y a obligation pour la Municipalité d'adopter un Code d'éthique et de déontologie révisé avant le 1^{er} mars suivant une élection générale;

ATTENDU QUE les règles prévues au présent Code d'éthique et de déontologie ont pour objectifs de prévenir, notamment :

1° toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;

2° toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2);

3° le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites;

ATTENDU le Projet de loi n° 49, sanctionné par l'Assemblée nationale du Québec le 5 novembre 2021, lequel apporte des modifications en matière d'éthique et de déontologie des élu.e.s municipaux qui deviennent obligatoires;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné par la conseillère Lyne Mckenzie à la séance ordinaire du conseil municipal, le 10 janvier 2022;



ATTENDU QU'il y a dépôt et présentation par le conseiller Mark Blair du projet de Règlement 383-2022 en vue de l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des élus.e.s municipaux conformément à l'article 445 du Code municipal séance tenante du conseil municipal le 10 janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE,

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mark Blair

005-01-2022

APPUYÉ PAR le conseiller Éric Payette

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE PRENDRE ACTE du dépôt et de la présentation du projet de Règlement # 383-2022 donné par la conseillère Lyne Mckenzie.

ADOPTÉE

4.3 Avis de motion – Règlement # 422-2022 sur le traitement des élus municipaux

006-01-2022

Avis de motion est donné par le conseiller Simon Brennan à l'effet qu'il présente et dépose séance tenante conformément à l'article 445 du Code municipal, le Projet de Règlement no. 422-2022 sur le traitement des élu(e)s municipaux devant abroger tout règlement antérieurement adopté par le conseil municipal, ledit Règlement devant être adopté lors de la séance ordinaire du 6 février 2022 ou à une séance ultérieure ou pouvant être devancé, le cas échéant.

ADOPTÉE

4.4 Dépôt et présentation du Projet de règlement # 422-2022 en vue de remplacer et d'abroger le règlement # 388-1 sur la rémunération des élu(e)s municipaux

ATTENDU QUE des modifications législatives, effectives à partir du 1^{er} janvier 2018, ont été apportées à la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001), faisant en sorte, d'une part, que certaines balises encadrant la rémunération des élus municipaux, notamment celles relatives à l'imposition d'une rémunération minimale, ont été abolies et, d'autre part, que la responsabilité de fixer la rémunération des élus municipaux revient à la Municipalité;

ATTENDU QU'il convient de procéder à la mise à jour du présent règlement sur le traitement des élus de la Municipalité de Franklin afin d'assurer la conformité des nouvelles exigences législatives;

ATTENDU QUE le conseil d'une municipalité peut, par règlement, fixer la rémunération de son maire et de ses autres membres en vertu de l'article 2 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001);

EN CONSÉQUENCE,

007-01-2022

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mark Blair

APPUYÉ PAR le conseiller Nathaniel St-Pierre

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE PRENDRE ACTE du dépôt et de la présentation du projet de Règlement # 422-2022 par le conseiller Simon Brennan.

ADOPTÉE

5. Ressources humaines

5.1 Confirmation de permanence de l'employé # 13-0003

ATTENDU QU'il convient de modifier le statut d'emploi du technicien comptable au terme d'une période de probation;

008-01-2022

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Brennan

APPUYÉ PAR le conseiller Nathaniel St-Pierre

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE ce Conseil accorde la permanence d'emploi au technicien comptable, avec les avantages sociaux inhérents à ce statut.

ADOPTÉE

5.2 Ajustement salarial – direction générale par intérim

ATTENDU QUE conformément à la politique des conditions de travail 2021-2025, un ajustement de salaire est prévu pour le remplacement d'un poste par intérim;

ATTENDU QUE Madame Mélanie Roux assure l'intérim de la direction générale depuis le début du mois décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

009-01-2022

II EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

APPUYÉ PAR le conseiller Simon Brennan

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE ce Conseil accorde l'ajustement salarial à la directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

ADOPTÉE



5.3 Acceptation de l'offre de services de l'agence Urbatek pour soutien au Service d'urbanisme

ATTENDU la vacance du poste de responsable de l'urbanisme et d'inspecteur(trice) municipal(e) au sein de la municipalité;

010-01-2022

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Payette

APPUYÉ PAR le conseiller Nathaniel St-Pierre

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE ce Conseil retienne les services de l'agence Urbatek pour offrir un soutien au service de l'urbanisme afin d'assurer le suivi et la qualité du service offert aux citoyens.

ADOPTÉE

6. Finances

6.1 Approbation des déboursés, comptes à payer et salaires

011-01-2022

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mark Blair

APPUYÉ PAR le conseiller Éric Payette

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'APPROUVER la liste des déboursés, du chèque no 25510 au chèque no 25547, du mois de décembre pour un montant de 86 332,82 \$, que la liste des déboursés fasse partie intégrante du procès-verbal et qu'elle soit conservée dans un registre prévu à cet effet;

D'APPROUVER la liste des comptes à payer au montant de 183 774,78 \$ déposée à la présente séance. Il y a dispense de lecture de cette liste;

D'APPROUVER les salaires des employés municipaux totalisant 32 903,90 \$ pour la période du 28 novembre 2021 au 1^{er} janvier 2022 inclusivement.

ADOPTÉE

6.2 Dépôt du registre des dons 2021

La liste des dons effectués en 2021 est présentée au Conseil. Il y a dispense de lecture.

Bénéficiaire	But	Date du paiement	Montant payé
Croix-Rouge	Entente aux sinistrés mai 2021 à avril 2022	30-04-2021	285,60 \$
Fondation Éducative CVR	Don campagne annuelle	14-05-2021	100,00 \$
École Arthur-Pigeon	Don Soirée d'honneur	14-05-2021	100,00 \$
S.A.B.E.C.	Don pour transport rendez-vous médicaux	31-10-2021	500,00 \$
Légion Huntingdon	Achat couronne pour journée Poppy Fund	31-10-2021	55,00 \$
Paroisse St-Viateur	Publicité feuillet paroissial	24-11-2021	100,00 \$
La Bouffe Additionnelle	Don	21-12-2021	100,00 \$
TOTAL DONS 2021			1 240,60 \$

7. Sécurité publique

7.1 Dépôt du procès-verbal du mois de décembre 2021 du Service incendie

Le procès-verbal de la rencontre de décembre du Service incendie est présenté au Conseil. Il y a dispense de lecture.

8. Transports et voirie

Aucun point.

9. Hygiène du milieu

9.1 Dépôt du rapport mensuel de M. Gérald Hénault, Technicien en traitement des eaux

Le rapport du technicien en traitement des eaux est présenté au Conseil. Il y a dispense de lecture.



9.2 Autorisation à M. Gérald Hénault d'accéder à *Mon dossier entreprise* afin de mettre à jour les rapports gouvernementaux en lien avec les analyses de l'usine du traitement des eaux, des débits d'eaux et autres données requises pour le gouvernement

012-01-2022

ATTENDU la nécessité pour le technicien en traitement des eaux d'accéder à *Mon dossier entreprise* afin de mettre à jour les rapports gouvernementaux des analyses de l'usine du traitement des eaux, des débits d'eaux et autres données requises;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Payette

APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE M. Gérald Hénault soit autorisé à accéder à *Mon dossier entreprise* afin de mettre à jour les rapports gouvernementaux en lien avec les analyses de l'usine du traitement des eaux, des débits d'eaux et autres données requises.

ADOPTÉE

10. Urbanisme et environnement

10.1 Adoption d'une Politique de fonctionnement de régie interne du CCU - Comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU QUE les membres du CCU (Comité consultatif d'urbanisme) souhaitent se doter d'une politique de régie interne afin d'assurer le bon déroulement des rencontres ainsi que la prise de décisions;

013-01-2022

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mark Blair

APPUYÉ PAR le conseiller Lyne Mckenzie

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'APPROUVER la Politique de fonctionnement de régie interne du CCU telle que proposée par ses membres.

ADOPTÉE

10.2 Annulation du projet de Règlement # 420 sur le PPCMOI - Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

ATTENDU QUE le projet de règlement # 420 déposé à la séance du 5 juillet 2021 prévoyait des projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble sur des zones définies;

ATTENDU QUE l'intention du conseil municipal est de permettre l'application du règlement sur tout le territoire de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

014-01-2022

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Payette

APPUYÉ PAR le conseiller Nathaniel St-Pierre

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ANNULER le projet de Règlement # 420 sur les PPCMOI déposé le 5 juillet 2021.

ADOPTÉE

10.3 Dépôt, présentation et adoption du projet de Règlement # 420-2022

ATTENDU QUE l'article 145.36 et 145.37 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), permet au conseil d'une municipalité dotée d'un comité consultatif d'urbanisme d'adopter un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour l'ensemble du territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE le conseil municipal considère que le présent règlement est un instrument de choix pour les projets présentant des caractéristiques particulières puisqu'il permet une certaine souplesse afin de ne pas causer obstacle au développement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné par le conseiller Vincent Meloche à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 juin 2021 (résolution # 283-06-2021);

EN CONSÉQUENCE,

015-01-2022

II EST PROPOSÉ PAR Lyne Mckenzie

APPUYÉ PAR Simon Brennan

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE chacun de ceux-ci atteste avoir pris connaissance du présent règlement, en a compris le sens et la portée et se déclare en accord à ce règlement.

ADOPTÉE

11. Loisirs, culture et vie communautaire

11.1 Adoption de la planification des Loisirs 2022

ATTENDU QUE la planification des loisirs présentée au conseil municipal respecte les



orientations souhaitées pour 2022;

ATTENDU QUE le conseil souhaite proposer à la population des activités qui répondent aux besoins de toutes les générations;

016-01-2022

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mark Blair

APPUYÉ PAR le conseiller Éric Payette

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'APPROUVER la planification des loisirs 2022 présentée par la Responsable des communications et des loisirs de la Municipalité.

ADOPTÉE

12. Développement économique

Aucun point.

13. Correspondance

Aucun point.

14. Divers

Aucun point.

15. Période de questions

Les questions ont été répondues au point 3.

16. Levée de la séance

017-01-2022

II EST PROPOSÉ PAR Nathaniel St-Pierre

APPUYÉ PAR Mark Blair


ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la séance soit levée. Il est 19h59.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussigné, directeur général/secrétaire-trésorier de la Municipalité, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses ci-haut mentionnées et à être payées.



Madame Mélanie Roux,


Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

La signature par le Maire du présent procès-verbal équivaut à l'acceptation de toutes les résolutions de la séance du Conseil municipal de ce 10 janvier 2022, au sens de l'article 142 du Code municipal.



Monsieur Yves Métras,

Maire



Madame Mélanie Roux,

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim